



ENVIRONNEMENT

Informations sur les perfluorés

26 mars 2024

Résultats des recherches sur l'eau

Depuis l'été 2022, le SIDESOL mène une nouvelle recherche de polluants dans l'eau potable. Dans un premier temps, les résultats d'analyses étaient assez différents d'un laboratoire à l'autre.

Depuis septembre 2023, le SIDESOL a constaté une cohérence entre les différents résultats, il ressort que l'eau distribuée sur le territoire du Sidesol, dont fait partie la Ville de Chaponost, oscille autour de la valeur réglementaire de $0,1\mu\text{g/l}$. Il apparaît également que les secteurs du réseau où l'eau se mélange avec l'eau des sources de Courzieu, Vaugneray, Yzeron-Montromant, voient leur taux être nettement inférieur.

La dilution est le moyen d'avoir une eau en-dessous de la valeur réglementaire.

C'est dans cet esprit que des travaux sont engagés pour mettre en action une interconnexion avec le

réseau d'Eau Publique du Grand Lyon (Métropole).

Cela permettra de mélanger une eau ayant une faible teneur en polluants avec l'eau de notre ressource habituelle. A partir de mai 2024, nous aurons donc une eau en dessous de 0,1µg/l.

Pour le futur, la modification de l'usine de traitement existante nous permettra également de faire baisser le taux, mais la mise en œuvre est forcément plus longue.

Comme vous pouvez le constater, les services du SIDESOL sont pleinement mobilisés pour répondre à ce nouveau constat, tout en s'assurant auprès des services spécialisés de l'Etat, que l'eau distribuée est sans restriction d'usage.

Plus d'informations auprès du SIDESOL au 04.78.45.96.75

2 novembre 2023

Plainte déposée

Après une enquête journalistique menée au printemps 2021 dans le cadre de la pollution aux perfluorés, 34 communes du Sud Lyonnais se sont unies et ont déposé une plainte le 30 octobre 2023 auprès du Procureur de la République.

Consultez le communiqué de presse relatif à cette plainte [ici](#)

11 juillet 2023

Résultat des prélèvements

En mai 2023, une équipe de l'Agence Régionale de Santé (ARS) a récupéré des prélèvements d'œufs afin de réaliser des études sur la présence et / ou les concentrations de perfluorés sur la commune.

Sur les 6 échantillons d'œufs analysés à Chaponost, 4 affichent des dépassements, pour certains très légers, de la norme établie à 1,7µg/kg. Les dépassements sont compris entre 1,71µg/kg et 2,32µg/kg.

> De ce fait, la **recommandation de non-consommation des volailles et des œufs des particuliers est maintenue sur l'ensemble du territoire communal.**

Le 5 juillet 2023, le Conseil Municipal a délibéré afin de demander plus de transparence sur les PFAS et pour engager des poursuites pénales permettant de connaître l'origine des pollutions et établir les responsabilités qui en découlent.

Les résultats des analyses sont disponibles et régulièrement mis à jour sur le [site de la Préfecture](#) ↗.

6 juillet 2023

Délibération adoptée

Mercredi 5 juillet 2023, le Conseil Municipal de la Ville a adopté un vœu pour demander plus de transparence sur la pollution aux PFAS. L'objectif est d'engager des poursuites pénales pour connaître l'origine de cette pollution afin de pouvoir établir les responsabilités de chacun.

Vous pouvez consulter la [délibération ici](#)

Ce vœu doit être soumis aux conseils municipaux de 14 communes du sud de Lyon.

13 juin 2023

Perfluorés : que sait-on ?

Recommandations

Depuis mai 2022, les services de l'Etat sont mobilisés afin de contrôler, de surveiller et d'évaluer la présence de substances perfluorées (PFAS) à proximité du site Arkema de Pierre-Bénite. Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés représentent près de 4 000 composés chimiques synthétiques.

Ces composés sont utilisés depuis les années 1950 pour leurs propriétés antiadhésives et imperméabilisantes ainsi que pour leurs résistances aux fortes chaleurs. On les retrouve dans des applications industrielles et dans des produits de consommation : textiles, emballages alimentaires, poêles, mousse anti-incendie, revêtements antiadhésifs...

En avril 2023, la Préfecture a décidé d'élargir son champ d'intervention et de prélèvements à certaines villes, dont celle de Chaponost. Depuis, la Municipalité participe aux réunions d'informations organisées par la Préfecture. Voici les principales informations à retenir :

- > **Eau potable** : aucune restriction sur la consommation. Les services de l'Etat travaillent en lien avec les exploitants sur le sujet et des prélèvements sont réalisés.
- > **Fruits et légumes** : des prélèvements ont été opérés mais pas sur Chaponost.
- > **Œufs de poule** : compte-tenu d'un dépassement de valeur, constaté sur des communes limitrophes, la Préfecture a émis la recommandation de ne pas consommer d'œufs et de volaille. Des prélèvements ont eu lieu, les analyses sont en cours et les résultats seront publiés au début de l'été.

Le rendu de l'étude menée sur Chaponost sera diffusé à l'ensemble de la population avec l'envoi d'un mail spécifique aux habitants qui se sont portés volontaires. Aujourd'hui, 19 habitants ont envoyé des propositions et 7 d'entre eux ont été retenus.

La Préfecture a également créé un guide pédagogique que vous pouvez [consulter ici](#) ou retrouver en accès libre au format papier en Mairie.

Etude menée

En parallèle des analyses menées par la Préfecture, la Métropole de Lyon lance une étude sur "l'imprégnation humaine". Afin d'étudier l'exposition humaine aux substances perfluorées, elle travaille en partenariat avec des structures spécialisées. Cette étude sera réalisée dans les limites administratives de la métropole. **Le rendu des résultats est prévu dans 4 ans.**

Règlementation des perfluorés : où en est-on ?

Il convient de préciser, qu'à ce jour, le sujet des perfluorés n'est pas complètement maîtrisé. Dans ce domaine, la réglementation est en cours de construction et fait suite à la mise en place d'une stratégie européenne sur les produits chimiques du 7 avril 2022, publiée le 27 juin 2022 au *Journal Officiel*.

Les autorités sanitaires disposent de quelques éléments de connaissance des impacts sur la santé d'une exposition aux perfluorés mais ce sujet n'a été encore que peu investigué, les données sont partielles.

Où trouver des informations sur les perfluorés ?

Des retours seront effectués auprès du Conseil Municipal et de la population à chaque nouvel élément qui sera porté à la connaissance de la Ville, au travers des réunions diligentées par la Préfecture, des résultats d'analyses et du suivi du projet de la Métropole.

Si vous souhaitez vous tenir informé, le [site internet de la DREAL](#) est mis à jour régulièrement.

4 mai 2023

Campagne de prélèvements d'œufs

Les premiers tests ayant révélé la présence de substances perfluorées sur certaines communes limitrophes, l'Agence Régionale de santé (ARS) et les services de l'Etat vont réaliser des prélèvements et des analyses à partir des œufs de poules de particuliers volontaires chaponois.

La Commune partagera les résultats de ces prélèvements lorsque ceux-ci seront transmis par les services de l'Etat. Au nom du principe de précaution, la Préfecture rappelle que les recommandations sont les suivantes :

- > ne pas consommer les œufs produits par vos poules
- > ne pas consommer la chair de vos volailles

Pour retrouver les informations transmises par les services de l'Etat en charge des analyses, vous pouvez consulter le site de la [Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement](#) (DREAL).

7 avril 2023

Informations et recommandations

Le 6 avril 2023, Madame Vanina NICOLI, Préfète, Secrétaire Générale et Préfète déléguée pour l'égalité des chances du Rhône, a convié les Maires des villes situées à l'ouest et au sud-est de Lyon, Lyon 7e et 8e ainsi que certaines de la CCVG dont Chaponost, à participer à une visioconférence pour échanger sur les résultats des analyses de présence de PFAS, effectués sur les communes de Pierre-Bénite, Oullins,

Saint-Genis-Laval, Feyzin et Irigny, ainsi que sur les mesures envisagées par les services de l'Etat.

Les recommandations sont les suivantes :

> **sols et végétaux** : les légumes produits dans les potagers des particuliers et en l'absence de réglementation les concernant, les services de l'Etat n'ont formulé aucune recommandation ou restriction d'usages.

> **œufs et volailles de particuliers** : la Préfecture nous informe que la teneur en PFAS dans les œufs est supérieure à la norme européenne en vigueur dans les communes de Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval et Irigny. En conséquence, dans l'attente de la réalisation de prélèvements à Chaponost, les recommandations au nom du principe de précaution sont les suivantes :

- ne pas consommer les œufs produits par vos poules
- ne pas consommer la chair de vos volailles



 [RETOUR À LA LISTE](#)



- ANNUAIRES
- PORTAIL FAMILLE
- AQUEDUC
- PLU
- CHAP'INFO
- TRAVAUX
- MARCHÉS PUBLICS